

## PROCÈS-VERBAL

d'une assemblée publique de la Commission spéciale du conseil d'agglomération sur l'étude des prévisions budgétaires 2006 de la Ville de Montréal (volet agglomération), tenue le lundi 23 janvier 2006 à 14 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

### SONT PRÉSENTS :

**M. Alan DeSousa, FCA, président**  
Arrondissement de Saint-Laurent

**M. Edward Janiszewski, vice-président**  
Ville de Dollard-Des Ormeaux

**Mme Manon Barbe**  
Arrondissement de LaSalle

**M. Benoit Labonté**  
Arrondissement de Ville-Marie

**M. Cosmo Maciocia**  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

**M. Luis Miranda**  
Arrondissement d'Anjou

**M. Campbell Stuart**  
Ville de Montréal-Ouest

-----

### **1. Ouverture de l'assemblée**

Le président souhaite la bienvenue aux citoyens et présente les membres de la commission. Il expose le contexte dans lequel s'inscrit l'assemblée, en explique brièvement le déroulement et la déclare ouverte.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

*Sur une proposition de M. Maciocia*  
*Appuyée de Mme Barbe*

L'ordre du jour est adopté

### **3. Étude du budget général de fonctionnement, du Programme triennal d'immobilisations et des sociétés paramunicipales**

Le président invite le directeur général, M. Robert Abdallah, et le trésorier de la Ville de Montréal, M. Robert Lamontagne, à présenter les membres de leur équipe qui agiront comme personne-ressource lors de l'assemblée et à amorcer leur présentation.

M. Abdallah rappelle le retrait des prévisions budgétaires en décembre par l'administration et le dépôt d'une nouvelle version soumise aujourd'hui à l'étude publique.

M. Robert Lamontagne expose d'abord le plan de la présentation. Une première partie porte sur la nouvelle gouvernance et la confection du budget, la seconde sur le budget 2006 et la dernière partie porte sur la fiscalité.

Il rappelle, en premier lieu, les divers éléments du cadre législatif qui ont modifié l'organisation municipale à Montréal depuis 2001 et présente la nouvelle gouvernance et les compétences des diverses instances : conseil municipal, conseil d'agglomération, villes reconstituées, arrondissements.

M. Lamontagne explique que la confection intégrée du budget s'est faite en tenant compte de deux éléments principaux : la budgétisation sur la base des compétences selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* et la répartition des dépenses mixtes liées aux compétences selon la nature des activités et des projets et celles liées aux activités d'administration générale. Des clés de répartition budgétaire ont été établies et servent à déterminer à partir de divers renseignements la répartition de certaines activités et sous-activités entre la ville centrale et l'agglomération. La même approche a été utilisée en ce qui a trait aux revenus.

C'est donc à partir d'une approche qui se veut rigoureuse, respectueuse de la loi, efficace et efficiente et équitable pour tous que le budget a été préparé.

Les objectifs budgétaires étaient de :

- ne pas augmenter les charges fiscales pour les montréalais tout en assurant le financement des infrastructures d'eau et de voirie ;
- maintenir la diversité et la qualité des services aux citoyens ;
- mettre en place la structure financière liée à la gouvernance d'agglomération.

Le budget global de la Ville s'élève à 3,855 G\$, dont 50,7 %, soit 1,991 G\$ relève de la compétence du conseil d'agglomération. La croissance du budget global est de quelque 3,8 %, ce qui est inférieur à la plupart des grandes villes au Québec et au Canada.

M. Lamontagne rappelle que l'administration a choisi de réviser le budget initial en raison de l'adoption du décret d'agglomération par le gouvernement du Québec le 8 décembre dernier, de la loi 134 sanctionnée le 14 décembre dernier et du décret qui énonce les modalités d'aide financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) aussi adopté le 14 avril dernier. La volonté de l'administration d'éliminer des charges fiscales additionnelles de 61,4 M\$ a aussi été prise en compte.

Deux approches ont été utilisées pour réduire les charges fiscales :

- une réduction des dépenses au budget de fonctionnement de l'ordre de 21,4 M\$ ;
- une réévaluation des stratégies de financement des projets reliés à l'eau et à la voirie.

La réduction des dépenses globales de 21,4 M\$ est produite de la façon suivante :

- l'implantation graduelle sur 2 ans du service téléphonique 3-1-1 (4 M\$)
- l'étalement des mesures pour la mise en place d'effectifs policiers dans le métro (5,3 M\$)
- la réduction des effectifs, des dépenses de services et d'honoraires professionnels par la révision de divers projets stratégiques (12,1 M\$).

L'administration a choisi de diminuer la taxe foncière générale de 40 M\$ tout en profitant des revenus d'aide financière de la SOFIL (33 M\$) et d'une hausse du Programme triennal d'immobilisations (PTI) financé par emprunt de 7 M\$ pour compenser la diminution de la taxe foncière. Cette stratégie financière permet de réduire les charges fiscales tout en maintenant les investissements dans l'eau et la voirie.

M. Lamontagne souligne, en outre, que les impacts reliés au décret touchant l'agglomération de Montréal entraînent un réaménagement budgétaire de l'ordre de 136,2 M\$. Ces impacts portent sur :

- |   |          |
|---|----------|
| • les premiers répondants de Côte-saint-Luc                     | 0,5 M\$  |
| • la quote-part à la CMM  | 36,9 M\$ |
| • les Muséums nature  | 10,1 M\$ |
| • le secteur du centre-ville de Montréal                        | 20,8 M\$ |
| • la compensation liée à l'occupation de certains immeubles     | 22,5 M\$ |
| • les modalités transitoires de facturation du service de l'eau | 45,4 M\$ |

Enfin, M. Lamontagne passe en revue les diverses variations des postes de dépenses en comparaison avec le budget 2005 redressé. Il souligne également que le budget d'agglomération 2006 permettra notamment le financement des engagements suivants :

- 40 M\$ pour le fonds dédié à la voirie ;
- 10 M\$ pour le transport en commun ;
- 8,3 M\$ pour l'augmentation des ressources en sécurité routière ;
- 5,5 M\$ pour l'implantation de la première phase du programme de premiers répondants ;
- 3 M\$ pour la mise en œuvre graduelle de la sécurité policière dans le métro.

Au chapitre de la fiscalité, M. Lamontagne attire l'attention sur la création d'une réserve financière d'agglomération destinée à l'amélioration des infrastructures de voirie. En 2006, cela représentera 20 M\$.

Quatre autres éléments sont à souligner dans la nouvelle structure fiscale de 2006 :

- structure de taxation à deux niveaux avec un partage des compétences entre les villes liées et l'agglomération et un financement distinct pour chacun des paliers ;
- introduction de trois catégories fiscales (résiduelle, non résidentielle, terrains vagues) ;
- tarification de l'alimentation en eau aux villes reconstituées et imposition aux contribuables de Montréal ;
- fin de l'étalement du rôle d'évaluation 2004-2006.

En ce qui a trait au Programme triennal d'immobilisations (PTI) du conseil d'agglomération, il s'élève à 884,1 M\$, dont 286,3 M\$ sont prévus pour 2006.

#### **4. Période de questions et commentaires du public**

Trois citoyens sont inscrits à la période de questions.

M. Bruce Walker, du groupe écologique STOP, s'intéresse à la réglementation et aux moyens mis en œuvre dans le dossier de l'assainissement de l'air. Il demande si les effectifs prévus au budget sont les mêmes qu'en 2005 et, si oui, comment la Ville pourra-t-elle faire respecter son règlement sur la marche au ralenti des véhicules.

M. Yves Provost, directeur général adjoint, répond que le budget pour ce dossier est au même niveau que pour 2005 et que les priorités du personnel affecté au respect de la réglementation seront dictées par le niveau des plaintes.

M. Walker veut savoir en quoi consistera le montant prévu de 150 000 \$ au PTI pour le contrôle des rejets dans l'air.

M. Provost souligne que ces sommes seront consacrées à l'amélioration des divers équipements de mesure.

M. Walker demande aussi à qui servira l'écocentre industriel prévu au PTI.

M. Provost souligne que ce nouvel équipement pourra accepter des matériaux en provenance de petites entreprises.

Mme Claude Majeau, de la Fédération des associations de locataires de HLM du Québec, a trois questions pour la commission ;

- elle veut savoir pourquoi il y a deux fois plus d'argent par logement pour les réparations aux Habitations Jeanne-Mance qu'à l'Office municipal d'habitation (OMHM) ;
- elle souligne que l'OMHM a besoin de plus gros budgets pour la rénovation des logements et demande quelle est l'orientation de la Ville dans ce dossier ;
- enfin, elle demande si la Ville a l'intention de consacrer davantage de ressources au soutien à la vie communautaire dans les HLM.

M. Fabien Cournoyer, directeur général de l'OMHM, souligne que l'écart dans les budgets de rénovation entre les Habitations Jeanne-Mance et l'OMHM s'explique en partie par l'âge des bâtiments des Habitations Jeanne-Mance et par le fait que les dépenses de ce complexe résidentiel sont financées directement par une entente avec le gouvernement fédéral qui a reconnu les besoins en rénovation. Dans le cas des HLM de l'OMHM, les sommes consenties aux rénovations par la Société d'habitation du Québec (SHQ) sont insuffisantes et ne servent qu'à couvrir les urgences. Il rappelle que l'OMHM poursuit ses représentations auprès du gouvernement du Québec pour l'accroissement de ces sommes.

Pour ce qui est de l'animation et de la qualité de vie des résidents, M. Cournoyer souligne que des demandes ont été faites maintes fois à la SHQ pour des budgets appropriés. M. Abdallah ajoute que la Ville de Montréal est prête à faire sa part pour cette activité si Québec va de l'avant.

Mme Ann Dynes, représentant l'Association des voisins du parc Campbell, demande comment il se fait que le complexe de HLM des îlots Saint-Martin soit dans un tel état de délabrement alors que les logements ont moins de 40 ans. Y a-t-il un programme qui s'en vient pour la rénovation de ces logements ?

M. Cournoyer reconnaît que des travaux majeurs sont nécessaires et souligne qu'une somme de 1,1 M\$ est prévue en 2006. Il rappelle également que l'OMHM a entrepris une visite systématique de tous les HLM sous sa juridiction pour établir la liste exhaustive de tous les travaux à faire. On pourra ainsi faire la démonstration hors de tout doute que les sommes allouées par la SHQ sont insuffisantes.

M. Frank Zampino, président du comité exécutif, souligne la pertinence de l'intervention de Mme Dynes et signale que la nature du problème soulevé, à savoir la mise en place de projets et d'infrastructures et l'absence de sommes adéquates pour en assurer l'entretien et la protection, est la même dans d'autres dossiers avec les gouvernements, notamment dans le transport en commun.

## **5. Période de questions et commentaires des membres de la commission**

Le président invite les membres de la commission à poser leurs questions et émettre leurs commentaires.

M. Stuart affirme que la confection d'un budget doit être à l'enseigne de l'équité pour tous. Selon lui, en confrontant les objectifs budgétaires à la réalité du budget, il n'y a pas d'équité pour les villes reconstituées. Il considère qu'il serait plus juste de retirer le budget et de revoir l'ensemble de l'exercice.

M. Lamontagne rappelle que le budget révisé déposé a été confectionné en tenant compte de la nécessaire équité pour tous. Il rappelle les principaux paramètres exposés lors de la présentation qui a précédé la période de questions et souligne que les réductions de charges ont été réparties de façon équitable.

M. Stuart signale que le résultat de cet exercice sera une hausse des taxes foncières dans les villes reconstituées, comme Montréal-Ouest, et un gel du fardeau fiscal à Montréal, ce qui n'est pas équitable.

M. Zampino souligne qu'il est faux de parler d'un transfert des charges fiscales de Montréal vers les villes reconstituées. Il rappelle que l'administration a décidé d'effacer les deux taxes prévues pour l'eau et la voirie par une réduction équivalente du foncier, soit 34,4 M\$ pour Montréal et 5,6 M\$ pour les villes reconstituées.

M. Janiszewski demande des explications sur la somme de 23,8 M\$ prévue pour le centre-ville.

M. Lamontagne explique que la répartition des montants prévus pour le centre-ville dans le budget d'agglomération s'est faite conformément aux dispositions du décret du gouvernement du Québec.

M. Janiszewski se dit surpris du montant très élevé inscrit à l'item administration générale, soit 267 M\$.

M. Lamontagne explique le fonctionnement des clés de répartition budgétaire qui ont mené à l'établissement de ce montant. Il explique que la loi permet aux municipalités d'utiliser des clés de répartition pour les dépenses mixtes.

M. Janiszewski veut savoir comment la facturation de l'eau sera faite aux municipalités et ce qui en est des matières résiduelles.

M. Lamontagne réfère à la page 28 du document du budget du conseil d'agglomération. Le montant prévu pour l'eau et l'égout est de 124,4 M\$. Ce montant exclut les coûts des usines de Dorval et Pointe-Claire. La répartition de cette somme se fera selon la consommation estimée de chaque municipalité, les coûts directs de l'eau étant tarifés aux villes reconstituées et taxés pour la Ville de Montréal. En ce qui a trait aux matières résiduelles, le montant déterminé au budget est de 68,1 M\$. M. Lamontagne explique que les clés de répartition utilisées sont intégrées à une base de données qui a permis d'établir les montants pour le budget d'agglomération. Le vérificateur général de la Ville aura pour mandat de vérifier la pertinence et la validité de ces clés lors de son exercice annuel de vérification des états financiers.

Mme Barbe demande plus d'explications sur les clés de répartition budgétaire.

M. Lamontagne explique que les clés sont établies selon les activités. Chaque activité a été analysée en détail pour déterminer la clé de répartition appropriée activité par activité. Une clé générale a été établie pour les dépenses d'administration générale.

M. Stuart demande si les clés de répartition budgétaire ont changé entre décembre et maintenant. Il se dit surpris de changements dans les montants d'administration générale.

La réponse de M. Lamontagne est non. Mais il souligne que la différence de l'ordre de 3 M\$ est constituée de sommes liées aux dépenses de la gestion financière au centre-ville qui ont été transférées au budget d'agglomération sur la base du décret du gouvernement du Québec.

M. Janiszewski demande ce qu'il advient de l'entente intervenue lors de la vente des livres de la bibliothèque centrale de Montréal à la Bibliothèque nationale du Québec. Comment cela se reflète-t-il dans le budget 2006 ?

M. Abdallah rappelle que l'entente prévoyait un versement de 35 M\$ à la Ville, soit 7 M\$ par an sur cinq ans. Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe, explique que le programme a été modifié par le gouvernement du Québec. Montréal souhaite obtenir une contribution qui tienne compte de la spécificité des bibliothèques montréalaises dans l'acquisition de livres (multiethnicité, etc.). Des négociations sont en cours.

M. Stuart demande pourquoi les dépenses mixtes sont si élevées dans l'agglomération de Montréal (21%), contre 15% à Longueuil et 13,75% à Québec.

M. Lamontagne souligne que l'agglomération a des dépenses liées à la cour municipale et à l'évaluation dans les dépenses générales. Si on les extrait, on se retrouve avec des pourcentages comparables aux autres villes.

## **6. Période de questions des élus des conseils municipaux**

Le président invite les élus présents des conseils municipaux à poser leurs questions suite à la présentation du budget. Il signale qu'il entend prendre tout le temps nécessaire pour permettre à tous ceux et celles qui le souhaitent de s'exprimer et d'obtenir les réponses à leurs questions.

Mme Dida Berku, conseillère à Côte-Saint-Luc, soumet une série de questions. Elle veut savoir si le montant de 500 000 \$ prévu dans le budget d'agglomération pour les premiers répondants de Côte-Saint-Luc est un montant annuel. On lui confirme que oui.

En ce qui a trait aux programmes de subventions aux locataires exempts de taxes, M. Lamontagne souligne à Mme Berku que la Ville est à revoir ses façons de faire et que la Direction du développement social a été mandaté à cette fin.

Mme Berku veut des précisions sur les montants qui seront facturés aux villes reconstituées pour l'eau. M. Lamontagne et M. Jean-François Leclaire, du Service des finances, expliquent que le taux fixé est de 8,1 cents par mètre cube. Il s'agit d'un taux provisoire qui sera ajusté en fonction des coûts réels.

Mme Berku demande pourquoi le taux des taxes foncières résidentielles n'a pas été diminué pour refléter la diminution des dépenses dans le budget. M. Lamontagne explique que la charge fiscale des dépenses retranchées reposait sur le secteur non résidentiel. On a donc choisi de réduire le taux de la taxe non résidentielle.

Mme Berku considère que les villes se trouvent à payer en double pour l'eau. M. Lamontagne rappelle que le taux non résidentiel est réduit de 0,36 \$ et que l'eau n'est donc pas tarifée en double.

M. Bill McMurchie, maire de Pointe-Claire, se dit heureux de voir que l'usine d'eau de Pointe-Claire revient à cette ville reconstituée. Il pose aussi un certain nombre de questions portant sur les taux de taxes qui devraient être réajustés à la baisse. M. Leclaire souligne que les taux de taxes indiqués au budget sont réajustés. Une discussion suit au cours de laquelle M. McMurchie met en doute la réponse donnée. M. Leclaire s'engage à lui fournir des explications détaillées.

M. Bob Benedetti, maire de Beaconsfield, demande si, dans la reconfecion du budget, on est parti avec les mêmes taux de taxes qu'en décembre dernier. M. Lamontagne souligne que les taux finaux ont été établis après avoir établi les dépenses et en tenant compte des dispositions de la loi 134.

M. Benedetti met en doute le caractère équitable du budget et souligne qu'il a été refait essentiellement pour correspondre aux promesses électorales du maire de Montréal. M. Lamontagne rappelle qu'il a fallu tenir compte des décrets gouvernementaux. Il souligne aussi que les charges fiscales des dépenses retranchées étaient portées au secteur non résidentiel. C'est donc à ce secteur qu'ont été imputées les réductions de dépenses.

Mme Alison Hackney, conseillère à Senneville, veut des précisions sur le montant de 32 M\$ prévu au PTI pour l'acquisition d'espaces naturels d'envergure. M. DeSousa rappelle que la Politique de protection des milieux naturels est de la juridiction de l'agglomération. Mme Laperrière souligne que cette somme a été prévue au PTI en tenant compte d'un objectif à atteindre de 8% du territoire en parcs et espaces verts.

Mme Hackney a également des questions portant sur le transport en commun dans l'ouest de l'île. Le président l'invite à réserver cette question pour l'étude du budget de la Société de transport de Montréal (STM) prévue pour le mardi 24 janvier.

Mme Karin Marks, mairesse de Westmount, ne comprend pas que l'on ait fait disparaître la catégorie des immeubles résidentiels de 6 logements et plus pour fins de taxation. Elle considère qu'il y a là un changement d'équilibre pour les villes reconstituées. Pourquoi n'a-t-on pas maintenu cette catégorie ? M. Lamontagne souligne que la loi permet d'établir les catégories de cette façon et que le choix a été fait de ramener les catégories à ce qu'elles étaient avant la période des fusions municipales.

Mme Marks déplore que les villes aient été mises devant un fait accompli et qu'il y ait un manque flagrant de communications entre les villes reconstituées et Montréal.

*À 17h55, le président suspend les travaux jusqu'à 19 h pour une pause repas.*

*Les travaux reprennent à 19 h 15.*

M. William Steinberg, maire de Hampstead, aimerait avoir les détails de la répartition des dépenses d'administration générale entre la Ville et l'agglomération. M. Lamontagne rappelle les mécanismes exposés lors de la présentation faite plus tôt. Il souligne que toutes les informations ont été versées dans la base de données qui a servi à la confection du budget et qu'il n'est pas possible de produire rapidement l'ensemble de ces informations à la commission. Ceci pourrait être disponible à moyen terme. M. Abdallah indique que des vérifications par échantillonnage pourraient être possibles.

M. Steinberg souligne que les citoyens ont besoin d'être assurés qu'ils ne sont pas floués par tout ce système. Il demande si des mécanismes sont prévus pour retracer les dépenses et ainsi établir ce qui est véritablement consacré à l'agglomération en terme de temps du personnel, etc. M. Lamontagne assure que des mécanismes sont prévus et rappelle que la répartition des dépenses mixtes est fonction des clés de répartition du budget. M. Abdallah ajoute que le vérificateur général aura la responsabilité, entre autres, de vérifier les clés de répartition.

M. Bill Tierney, maire de Sainte-Anne-de-Bellevue, rappelle que sa ville reçoit une partie de son eau de l'usine de Pointe-Claire qui fournit un calcul détaillé de la consommation et du coût de l'eau. Pourra-t-il obtenir la même information de la Ville de Montréal ? M. Lamontagne répond que le coût de l'eau facturée par Montréal est calculé sur les mêmes bases que ce qui est fait par Pointe-Claire. Un suivi des coûts sera assuré et des ajustements pourront survenir sur la base de la consommation réelle.

Mme Maria Tutino, mairesse de Baie d'Urfé, déplore l'impact pour les plus petites villes des choix fiscaux faits par Montréal. Elle souligne que les contribuables de Baie d'Urfé paient 70% de leurs taxes à l'agglomération. M. Lamontagne rappelle que les villes reconstituées ont une certaine flexibilité sur leurs taux non résidentiels et qu'il existe des forums comme le conseil d'agglomération et ses futures commissions permanentes pour discuter de ces situations. M. Abdallah souligne que le décret gouvernemental a dicté ce qui devait être fait.

M. McMurchie souligne que le tableau présentant les consommations estimées d'eau dans les villes reconstituées est en mètres cubes. Pour sa compréhension, il souhaiterait que la consommation soit estimée en gallons. Le service fera les conversions pour M. McMurchie.

M. McMurchie note que l'évaluation financière est une responsabilité de l'agglomération. Il s'inquiète que Montréal exige de la Direction de l'évaluation qu'elle prépare un rôle des valeurs locatives pour fins de taxation locale alors que seule Montréal en fait usage. Cette dépense ne devrait-elle pas être répartie autrement ? M. Leclaire rappelle qu'il n'y a pas de nouveau rôle d'évaluation en 2006. Pour 2007, si une ville veut un rôle locatif, elle devra en défrayer les coûts.

M. McMurchie ne s'explique pas les différences considérables sur le taux foncier non résidentiel entre Pointe-Claire (2,70 \$ par 100 \$ d'évaluation) et Montréal (1,64 \$ du 100 \$ d'évaluation). M. Leclaire souligne qu'il faut prendre en considération la taxe locative en vigueur à Montréal. On obtient alors un taux identique.

M. McMurchie déplore le fait que Montréal ait préparé le budget sans la participation des villes reconstituées. Il considère que le temps alloué à l'étude du budget est beaucoup trop court et empêche tout regard critique.

*Les périodes de questions étant terminées, le président suspend l'assemblée pour quelques minutes avant les délibérations et les recommandations.*

## **7. Délibérations et recommandations**

Le président fait état des discussions qui ont eu cours durant la suspension des travaux entre les membres de la commission. Il invite le secrétaire de la commission à lire les diverses recommandations sur lesquelles les membres se sont penchés.

*Sur une proposition de M. Maciocia,  
appuyée de Mme Barbe,*



La commission recommande que le conseil d'agglomération adopte les prévisions budgétaires 2006 et le Programme triennal d'immobilisations 2006-2008 de la Ville de Montréal (budget du conseil d'agglomération).

ADOPTÉ à la majorité, MM. Janiszewski et Stuart enregistrent leur dissidence.

*Sur une proposition de M. Janiszewski,  
appuyée de M. Maciocia,*

La commission recommande que le conseil d'agglomération adopte les prévisions budgétaires 2006 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

ADOPTÉ à l'unanimité.

*Sur une proposition de M. Maciocia,  
appuyée de M. Stuart,*

*Attendu l'état du parc de logements de l'Office municipal d'habitation et l'insuffisance des sommes allouées à l'entretien et à la rénovation*

La commission recommande que le conseil d'agglomération fasse des représentations auprès de la Société d'habitation du Québec dans le but d'obtenir pour l'Office municipal d'habitation de Montréal des sommes supplémentaires dédiées à l'entretien et à la rénovation des habitations à loyer modique.

ADOPTÉ à l'unanimité.

*Sur une proposition de M. Maciocia,  
appuyée de M. Labonté,*

La commission recommande que le conseil d'agglomération adopte les prévisions budgétaires 2006 de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance.

ADOPTÉ à l'unanimité.

*Sur une proposition de M. Maciocia,  
appuyée de M. Labonté,*

La commission recommande que le conseil d'agglomération adopte les prévisions budgétaires 2006 de la Société de développement de Montréal.

ADOPTÉ à l'unanimité.

*Sur une proposition de M. Miranda,  
appuyée de Mme Barbe,*

La commission recommande que le conseil d'agglomération adopte les prévisions budgétaires 2006 de la Société du parc des Îles.

ADOPTÉ à l'unanimité

*Sur une proposition de M. Labonté,  
appuyée de M. Maciocia,*

*Attendu l'importance des activités d'agglomération liées à la qualité de l'air et la nécessité d'un financement adéquat,*

La commission recommande que le conseil d'agglomération fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec dans le but d'obtenir des montants supplémentaires servant à assumer l'ensemble des coûts des activités de la Ville de Montréal liées à la qualité de l'air.

ADOTPÉ à l'unanimité.

*Sur une proposition de M. Miranda,  
Appuyée de M. Maciocia,*

La commission recommande que la future commission des finances du conseil d'agglomération étudie durant l'année 2006 l'ensemble des informations et des paramètres nécessaires à la confection du budget 2007 du conseil d'agglomération.

ADOPTÉ à la majorité, MM. Janiszewski et Stuart enregistrent leur dissidence.

MM. Janiszewski et Stuart annoncent leur intention de soumettre un rapport minoritaire au conseil d'agglomération.

Avec l'accord unanime des membres, le président annonce l'ajournement de l'assemblée à 20 h 50 et la reprise des travaux le mardi 24 janvier 2006 à 9 h.

**Séance du 24 janvier 2006 à 9 h**  
**Salle du conseil de l'hôtel de Ville de Montréal**  
**275, rue Notre-Dame Est**

**SONT PRÉSENTS :**

**M. Alan DeSousa, président**  
**Arrondissement de Saint-Laurent**

**M. Edward Janiszewski, vice-président**  
**Ville de Dollard-Des Ormeaux**

**Mme Manon Barbe**  
**Arrondissement de LaSalle**

**M. Benoit Labonté**  
**Arrondissement de Ville-Marie**

**M. Luis Miranda**  
**Arrondissement d'Anjou**

**M. Campbell Stuart**  
**Ville de Montréal-Ouest**

**EST ABSENT :**

**M. Cosmo Maciocia**  
**Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles**

-----

**Ouverture de la séance**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et annonce la poursuite de l'ordre du jour.

**8. Étude du budget et du Programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de Montréal (STM)**

M. Claude Trudel, président du conseil d'administration de la STM, accompagné du vice-président, M. Marvin Rotrand, du directeur général, M. Pierre Vandelac, et de M. Sylvain Gonthier, directeur – gestion des services partagés, rappelle d'entrée de jeu les problèmes de sous financement du transport en commun.

Pour sa part, M. Vandelac insiste sur l'importance du transport en commun dans l'activité économique. Il compte pour 20 000 emplois directs à Montréal, représente un apport total d'un milliard de dollars à l'économie montréalaise et la STM verse quelque 200 M\$ en taxes et impôts.

M. Vandelac rappelle également quelques défis qui attendent la STM au cours des prochaines années :

- vieillissement des infrastructures du métro ;
- intégration de 2 000 nouveaux employés en raison des nombreux départs à la retraite ;
- adaptation à la réalité démographique et socio-économique ;

- besoins de financement pour le renouvellement du patrimoine.

M. Vandelac présente sommairement les principales données du budget 2006 de la STM :

- budget de 864 M\$, en hausse de 4 % par rapport à 2005 ;
- hausse de 16 M\$ de la rémunération en raison des clauses des conventions collectives ;
- hausse de 10,6 M\$ des coûts en énergie ;
- hausse de 5,4 M\$ des coûts du service de transport adapté ;
- contribution de 278 M\$ de la Ville de Montréal, soit une hausse de 10 M\$ par rapport à 2005
- objectif de hausse de l'achalandage, notamment par la mise en service de rames de six voitures sur la ligne 5-bleue et l'amélioration du services aux extrémités ouest et est de l'île.

À l'aide d'une présentation électronique, M. Gonthier entre dans les détails des prévisions budgétaires.

Les faits saillants des dépenses prévues en 2006 sont :

- 562,1 M\$ pour la rémunération, soit 65% des dépenses totales ;
- une hausse de quelque 6 M\$ au titre des biens et services principalement imputable à la croissance des coûts des contrats de taxi pour le transport adapté (croissance du service et hausse du taximètre) ;
- une optimisation additionnelle des processus d'affaires amenant une baisse de 6,5 M\$ dans les dépenses ;
- des dépenses supplémentaires de 5,6 M\$ pour l'amélioration du service à la clientèle, notamment 3,7 M\$ pour le transport adapté.

M. Gonthier présente ensuite des tableaux montrant la croissance de dépenses au cours des dix dernières années en dollars constants et en dollars courants.

Les faits saillants des revenus pour 2006 sont ;

- une croissance de 11,3 M\$ des revenus voyageurs résultant des hausses de tarifs et du déploiement progressif des nouvelles boîtes de perception dans les autobus ;
- une croissance de 10 M\$ de la contribution de la Ville de Montréal ;
- une légère baisse des contributions régionales, notamment des aides métropolitaines.

M. Gonthier souligne que l'aide métropolitaine a décru de 7 % en dollars constants de 2000 à 2006. Inversement, la contribution municipale a augmenté de 46,4 M\$ entre 2000 et 2006.

Il présente ensuite la grille tarifaire 2006 de la STM où l'ensemble des tarifs est en hausse. Les tarifs se comparent encore avantageusement aux principales villes canadiennes et américaines.

En ce qui a trait au programme triennal d'immobilisations (PTI), la STM prévoit investir près de 1,1 G\$ au cours des trois prochaines années. En 2006, cela représentera 332,7 M\$ répartis comme suit :

- réseau des autobus – 85,5 M\$ ;
- réseau du métro – 204,3 M\$ ;
- administratif et autres – 42,9 M\$.

Parmi les principaux projets des trois prochaines années, notons :

- le réaménagement des infrastructures du réseau des autobus et le remplacement

- des autobus dont une partie par des autobus articulés ;
- le remplacement du système de radiocommunications des autobus et l'implantation d'un système d'adhérence à l'horaire ;
  - l'implantation de mesures préférentielles et l'optimisation des terminus ;
  - la poursuite du programme Réno-Systèmes du métro ;
  - la rénovation et le réaménagement intérieur des voitures de métro MR-73 ;
  - les frais d'études, de plans, de devis et d'ingénierie pour le remplacement des voitures de métro MR-63 ;
  - la mise en place d'un système de vente et de perception ;
  - le remplacement et l'addition de véhicules de services ;
  - l'implantation d'une formation en ligne «E-Learning» ;
  - l'achat de minibus pour le transport adapté.

Enfin, M. Gonthier expose l'impact du service de la dette sur le budget.

## **9. Période de questions et commentaires du public**

Aucun citoyen n'est inscrit

## **10. Période de questions et commentaires des membres de la commission**

Le président invite les membres de la commission à poser leurs questions et émettre leurs commentaires.

M. Labonté s'intéresse aux coûts d'exploitation du métro à Laval, au réseau prioritaire métropolitain et au nouveau système de vente et de perception. Il veut des détails sur ces trois dossiers.

M. Gonthier souligne que les coûts d'exploitation additionnels imputables à l'ouverture des nouvelles stations à Laval seront de l'ordre de 13 M\$ par an. Le coût net, si on tient compte de la croissance des revenus voyageurs, sera de l'ordre de 7 M\$ par an. Pour M. Gonthier, ce manque à gagner doit être comblé et pas uniquement par les seuls Montréalais. M. Gonthier invite MM. Robert Olivier et Daniel Côté, tous deux directeurs à la STM à répondre aux autres questions.

M. Olivier explique le réseau prioritaire métropolitain est constitué d'une série de mesures préférentielles pour les autobus. Ces mesures touchent des axes clairement identifiés et peuvent être des feux verts prolongés, des mesures liées au contrôle des feux de circulation, des voies réservées et d'autres options qui viennent soutenir le développement économique en causant le moins d'entraves possible.

M. Côté explique que le système de vente et de perception devrait être entièrement implanté en 2008. Il consistera en des boîtes de perception électronique et des cartes à puce qui remplaceront les actuelles cartes mensuelles et hebdomadaires. La STM maintiendra ses contrôles à l'entrée plutôt que de miser sur les contrôles sur l'honneur dont la popularité est en baisse un peu partout. Le système mis en place fera cependant en sorte que l'usager aura toujours sur lui une preuve de paiement. Le système devrait générer des revenus supplémentaires de 20 M\$ à compter de 2009.

M. Janiszewski constate que la quote-part des revenus voyageurs atteint désormais environ 45 % des revenus totaux. Il demande si la STM a pour objectif de ramener cette quote-part à 50 %.

M. Rotrand rappelle que l'administration municipale a manifesté clairement depuis quelques années son préjugé favorable au transport en commun. Elle soutient en ce

sens les démarches de la STM pour l'obtention de nouvelles sources de financement. Il souligne enfin que c'est un choix politique de garder les tarifs du transport en commun abordables.

M. DeSousa demande si la STM a des objectifs ciblés pour le partage des coûts. M. Vandelac souligne que la STM va s'attaquer à cette question dans son plan d'affaires 2006-2010.

M. Miranda veut savoir quel pourcentage des coûts du transport adapté est financé par le gouvernement du Québec. M. Gonthier signale qu'il s'agit de 71%.

M. Miranda demande si la contribution de Longueuil au financement des opérations du métro, soit 1,8 M\$, correspond à la réalité des coûts. Pour M. Vandelac, ce montant, qui est le même depuis 1997, est purement symbolique et ne correspond en rien à la réalité des coûts. Il souligne que l'ouverture prochaine du métro à Laval devrait être l'occasion de revoir la part que devraient assumer les banlieues dans le financement de la STM. Le métro devrait être reconnu comme un équipement métropolitain dans la mesure où 23% des déplacements y sont effectués par des non résidents de l'île de Montréal.

M. Miranda demande enfin ce qui en est du transport des écoliers par la STM en regard du financement que reçoivent pour cette activité les autres villes du Québec. M. Vandelac répond que l'absence de financement du gouvernement du Québec représente un manque à gagner de 12 M\$ par année.

Mme Barbe demande plus de détails sur les coûts du transport adapté et sur le partage entre les taxis privés et les véhicules de la STM. Mme Denise Vaillancourt, directrice à la STM, explique que la croissance des coûts et des déplacements est essentiellement attribuable aux voyages par taxis privés. La hausse des coûts du taximètre y est pour quelque chose. Elle explique aussi que la STM paie un taux horaire pour les taxis accessibles. Elle souligne également que si les taxis sont présentement en mesure de répondre à la tâche, la croissance de la demande est préoccupante. Le transport par minibus de la STM est pour sa part fréquemment utilisé pour transporter des groupes de déficients intellectuels de leur résidence vers des ateliers de travail ou d'activités.

En réponse à une question complémentaire de Mme Barbe, Mme Vaillancourt signale que la croissance des déplacements est actuellement supportée par les taxis accessibles. Elle rappelle que la flotte d'autobus réguliers compte désormais une majorité de véhicules accessibles aux personnes en fauteuil roulant et que l'installation d'ascenseurs dans les stations de métro commencera avec un projet pilote pour six stations.

Mme Barbe demande quels sont les gestes posés pour assurer une plus grande sécurité pour les chauffeurs d'autobus. Mme Vaillancourt indique que le remplacement du système de radiocommunication par un système de voix et de données, muni d'un outil de repérage GPS. Cela permettra d'améliorer la sécurité des chauffeurs tout en permettant d'ajuster le service en temps réel.

M. DeSousa fait écho aux préoccupations exprimées lors de la séance précédente et portant sur la desserte de l'ouest de l'île. M. Vandelac rappelle que, dans la foulée des conclusions du Sommet de Montréal, la STM a fait des investissements aux extrémités est et ouest de l'île pour améliorer la desserte en transport en commun. Dans l'ouest, la nouvelle ligne express d'autobus connaît un grand succès. De plus, la STM collabore avec les arrondissements et les villes reconstituées au plan de transport de l'ouest de l'île. 2006 sera une année de consolidation : il faudra s'ajuster à la nouvelle nature des déplacements et favoriser davantage le rabattement des

autobus vers les lignes de train de banlieue avec la meilleure synchronisation possible. Certains secteurs à faible densité de population, comme Senneville, continuent d'être desservis par un service de taxi collectifs géré par la STM.

M. DeSousa demande si, dans la foulée de l'adoption du Plan stratégique de développement durable adopté par la Ville, la STM compte aller dans la même direction. M. Vandelac explique que la STM va déjà dans cette direction. M. Olivier souligne que le développement durable est une préoccupation continue à la STM. La société a signé la charte de développement durable de l'Union internationale des transporteurs publics. Elle est aussi en train d'inventorier et de revoir l'ensemble des mesures à adopter et à poursuivre. Elle prévoit terminer cette opération en milieu d'année.

## **11. Période de questions et commentaires des élus des conseils municipaux**

Le président invite les élus présents des conseillers municipaux à poser leurs questions suite à la présentation du budget de la STM. Il signale qu'il entend prendre tout le temps nécessaire pour permettre à tous ceux et celles qui le souhaitent de s'exprimer et d'obtenir les réponses à leurs questions.

M. John Meany, maire de Kirkland, plaide en faveur d'un plus grand financement du transport en commun. Selon lui, il faut revoir les critères d'achalandage pour tenir compte des situations particulières comme celle de l'ouest de l'île. Il rappelle le travail fait dans le cadre du plan de transport de l'ouest de l'île.

Mme Vera Danyluk, mairesse de Mont-Royal, s'intéresse à la question de la présence policière dans le métro. Où retrouve-t-on les montants pour cela ? Que pense la STM de l'augmentation de la présence policière dans ses installations ? M. Trudel souligne que le dossier est fort complexe et que les discussions se poursuivent en 2006. M. Abdallah rappelle la situation actuelle. Il y a 156 agents de surveillance à la STM et il y a un début de présence policière. Beaucoup de questions restent à régler avec les syndicats concernés et en terme de formation pour l'intégration éventuelle d'agents de surveillance au Service de police. 2 M\$ sont prévus en 2006 pour l'implantation de la présence policière, les négociations et la formation à tenir.

Mme Danyluk veut connaître le budget de la surveillance à la STM. M. Gonthier souligne qu'il est de 16 M\$ en 2006.

Compte tenu de la situation du transport adapté, où la demande excède très largement l'offre, Mme Danyluk demande quelle est la planification financière de la STM dans ce dossier. M. Vandelac souligne que le gouvernement du Québec finance 71% des coûts d'opération du transport adapté et cela tient compte de la croissance de l'achalandage. Cependant, le gouvernement n'a pas entièrement reconnu l'augmentation des coûts du taximètre et la STM fait des représentations là-dessus. Le volume des déplacements augmente en moyenne de 8% par an et on planifie en conséquence. L'adaptation des stations de métro devrait permettre, à terme, la prise en charge d'une partie des déplacements assumés par le service de transport adapté.

Mme Danyluk s'intéresse au renouvellement du patrimoine de la STM en raison des coûts importants que cela suppose. M. Vandelac explique que diverses ententes sont toujours en discussion, comme celle portant sur la rénovation et le remplacement des voitures de métro MR-63. Il y a cependant entente sur le transfert des montants liés à la taxe fédérale sur l'essence, les modalités seront connues lors du dépôt du prochain budget provincial.

Mme Danyluk souligne que la contribution régionale à la STM devrait être à la

hausse et non à la baisse. M. Vandelac partage cette préoccupation et croit que le métro de Montréal devrait être reconnu comme équipement métropolitain.

Mme Danyluk croit qu'il faut impérativement un nouvel arrangement pour le partage des coûts du transport en commun et que les élus devraient faire des représentations dans ce sens.

Mme Monique Worth, mairesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, met l'accent sur l'importance du transport en commun dans l'ouest de l'île. Elle rappelle les problèmes des routes inadéquates et souligne aussi l'importance de sensibiliser les gouvernements dans le dossier du financement qui ne peut être assumé seulement par l'agglomération.

Mme Marks souligne que le transport en commun est un dossier où les villes reconstituées et Montréal peuvent travailler ensemble. Elle veut savoir quels sont les critères qui ont présidé au choix des six stations de métro qui seront adaptées en premier et ce qu'il adviendra des stations desservant les futurs méga-centres hospitaliers. M. Côté souligne que le ministère des Transports avait établi un comité de travail dès 2003 et que les priorités avaient été établies à cette occasion. La STM attend la confirmation du financement du gouvernement du Québec pour amorcer les travaux. Six stations sont prévues sur une période de cinq ans au coût de 350 M\$ à 400 M\$.

M. Benedetti croit que le plan de transport de l'ouest de l'île est une excellente initiative. Pour lui, le principal problème à régler prioritairement est le transport aux heures de pointe. Quels moyens peuvent être mis en place ? M. Olivier souligne que la STM a revu l'ensemble de la synchronisation des lignes d'autobus avec les horaires des lignes de train de banlieue. Mais on doit composer avec les retards fréquents du train de la ligne de Rigaud où la voie ferrée est partagée avec le transport des marchandises. La STM essaie donc de régler les situations au cas par cas.

M. Rotrand insiste pour rappeler que la situation du transport en commun est précaire en raison du sous financement et que les pressions doivent être accentuées auprès des gouvernements.

Mme Danyluk rappelle que le retrait du gouvernement du financement du transport en commun en 1992 a eu un impact majeur qu'on peut encore mesurer aujourd'hui.

*Le président suspend les travaux à 11 h 30 pour permettre aux membres de délibérer sur leurs recommandations.*

*Les travaux reprennent à 11 h 50*

## **12. Délibérations et recommandations**

Le président fait état des discussions qui ont eu cours durant la suspension des travaux entre les membres de la commission. Il invite le secrétaire de la commission à lire les diverses recommandations sur lesquelles les membres se sont penchés. Les membres ont convenu de les adopter en bloc.

*Sur une proposition de Mme Barbe appuyée de M. Stuart*

La commission recommande :

Que le conseil d'agglomération adopte les prévisions budgétaires 2006 et le



Programme triennal d'immobilisations 2006-2008 de la Société de transport de Montréal ;

*Attendu la nécessité de reconnaître le métro comme équipement métropolitain en raison, entre autres, de l'importante clientèle provenant de l'extérieur de l'île de Montréal*

Que le conseil d'agglomération entreprenne des démarches auprès des instances gouvernementales concernées afin que soit établi un partage proportionnel des coûts d'opérations du métro entre les villes qui profitent du métro de Montréal ;

*Attendu l'importance d'un contrôle du développement du transport en commun à l'échelle métropolitaine*

Que le conseil d'agglomération fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec pour que l'Agence métropolitaine de transport soit rattachée à la Communauté métropolitaine de Montréal et que la composition de son conseil d'administration soit revue en conséquence ;

*Attendu le plan stratégique de développement durable adopté par la Ville de Montréal en avril 2005*

Que la Société de transport de Montréal se dote en 2006 d'un plan intégré de développement durable et qu'elle le présente à la future commission du conseil d'agglomération responsable de l'environnement ;

*Attendu que la Société de transport de Montréal assume, à même son service régulier, le transport des écoliers à Montréal sans soutien gouvernemental*

Que le conseil d'agglomération demande au gouvernement du Québec de verser à la Société de transport de Montréal une compensation annuelle pour le transport scolaire.

ADOPTÉ à l'unanimité

### **13. Levée de l'assemblée**

Le président remercie tous ceux et celles qui ont participé aux travaux de la commission spéciale et rappelle que le rapport de la commission, incluant le rapport minoritaire, sera déposé au conseil d'agglomération le jeudi 26 janvier 2006.

Adopté à l'unanimité le

---

Alan DeSousa, FCA  
Président

---

Pierre G. Laporte  
secrétaire-rechercheur